



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Commune de CESSON-SÉVIGNÉ
Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque**

Par arrêté préfectoral, une enquête publique relative à la demande de permis de construire déposée par la SAS Centrale PV France pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de CESSON-SÉVIGNÉ, sera ouverte du **jeudi 5 octobre 2023 au mardi 7 novembre 2023 inclus**.

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et délivrer un arrêté de permis de construire assorti de prescriptions ou un refus.

Monsieur Gérard BESRET, ingénieur territorial en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable sur support papier et sur un poste informatique à la mairie annexe de Cesson-Sévigné située place de La Chalotais, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors jour férié), soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, du lundi au jeudi de 13h00 à 17h15 et le vendredi de 13h00 à 16h00 et sur le site internet de la préfecture : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre papier ou les adresser, pendant la même période, à l'attention du commissaire-enquêteur en précisant l'objet du courrier ou courriel : Enquête publique Centrale photovoltaïque Cesson-Sévigné, soit par courrier à la mairie de Cesson-Sévigné 1, Esplanade de l'Hôtel de Ville - CS 91707- 35 517 Cesson-Sevigné, soit par courriel à la préfecture d'Ille-et-Vilaine : pref-urbanisme@ille-et-vilaine.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront consultables sur le site de la Préfecture : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Les observations doivent être exprimées entre le jeudi 5 octobre 2023 à 9 heures et le mardi 7 novembre 2023 à 17h15 pour être recevables.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie annexe de Cesson-Sévigné située place de la Chalotais, dans la salle d'exposition Urbanisme, aux dates suivantes

- Jeudi 5 octobre 2023 de 9h00 à 12h00,
- Mardi 10 octobre 2023 de 13h30 à 16h30,
- Mercredi 18 octobre 2023 de 9h00 à 12h00,
- Mardi 7 novembre 2023 de 14h15 à 17h15.

Des informations peuvent être demandées auprès de la SAS Centrale PV France chez EDF Renouvelables France, Agence de Nantes, 26 boulevard de Stalingrad-CS 52314- 44023 Nantes Cedex 1, et précisément auprès du Directeur de projets, Monsieur Timothée Degrace - e-mail : timothee.degrace@edf-re.fr - téléphone : 06 16 07 75 69.

Une copie du rapport et des conclusions motivées est déposée à la mairie de Cesson-Sévigné et à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête.

Pour le Préfet et par délégation
la Secrétaire Générale par intérim
la Directrice de Cabinet


Élise DABOUIS